

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20468**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Techniques d'intervention et d'animation psychosociale auprès des publics vulnérables »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université François Rabelais - Tours, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Université François Rabelais - Tours, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Recteurs d'académie, Président d'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire de ce diplôme assure des interventions de nature psychosociale au bénéfice de publics en situation de vulnérabilité. Il conçoit des projets et mène des actions d'animation. Il analyse les contextes institutionnels et économiques dans lesquels il intervient. Il met en œuvre des stratégies de partenariat et de communication. Il est en capacité d'élaborer des dispositifs de veille et des stratégies d'évaluation d'impact de ses interventions.

Compétences pédagogiques : habiletés relatives à la conception de projets et d'outils d'intervention pertinents au regard des spécificités des usagers et du contexte professionnel.

Compétences de communication : maîtrise de l'expression langagière nécessaire pour présenter et défendre son projet d'intervention.

Compétences de conceptualisation : Contribution à l'avancement du champ théorique et pratique de l'accompagnement psychosocial des publics vulnérables.

Compétences partenariales et de gestion de projet : capacité à analyser et à se situer par rapport aux principes et stratégies de partenariat dans la gestion de projets complexes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du diplôme travaillent principalement dans les établissements des secteurs social, médico-social et sanitaire. Ils peuvent également évoluer au sein des collectivités locales.

Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants : animateur social, animateur socioculturel, animateur socio-éducatif, chargé de médiation sociale, chargé d'éducation pour la santé, coordinateur de projets sociaux, coordinateur de projets socio-éducatifs, chef de projet, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1. Vulnérabilités psychologiques aux différents âges de la vie (8 ECTS)

UE2. Vulnérabilités sociales et économiques (8 ECTS)

UE3. Problématiques et spécificités des publics vulnérables (6 ECTS)

UE4. Environnement professionnel : politiques publiques, institutions, acteurs et réseaux (4 ECTS)

UE5. Projet tuteuré collectif (4 ECTS)

UE6. Méthodes d'intervention auprès des publics vulnérables (6 ECTS)

UE7. Conduite de projet, partenariats et évaluation (4 ECTS)

UE8. Techniques d'expression et de documentation (4 ECTS)

UE9. Projet tuteuré individuel (8 ECTS)

UE10. Stage (8 ECTS)

Le contrôle continu des connaissances est assuré dans le cadre des enseignements des modules. Tout travail personnel ou en binôme peut faire l'objet d'une évaluation notée prise en compte dans la note finale du module concerné.

La licence professionnelle est délivrée aux étudiants répondant aux critères définis par l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 sur les licences professionnelles et en fonction des coefficients des modules.

Obtention du diplôme : La licence professionnelle est délivrée aux étudiants qui obtiennent une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des 10 UE affectés de leurs coefficients. En cas d'obtention du diplôme, les 60 ECTS de la formation sont délivrés.

Report des notes : Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Capitalisation : L'ensemble des ECTS d'une Unité d'Enseignement est attribué aux étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 dans l'UE. Les unités d'enseignement pour lesquelles une note minimale de 10 a été obtenue peuvent être capitalisées sans limite de durée. Ces unités font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants chercheurs et enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants chercheurs et enseignants
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants chercheurs et enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants chercheurs et enseignants
Par candidature individuelle	X	Enseignants chercheurs et enseignants
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et enseignants

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO le 24 novembre 1999.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-tours.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-116742.kjsp>

Autres sources d'information :

<http://iut.univ-tours.fr/departement-carrieres-sociales/>

Lieu(x) de certification :

Université de Tours

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**